

Madame Françoise Waxin
17 Rue Hocedez
59139 Wattignies

Wattignies, le 3 octobre 2019

PRÉFECTURE DU NORD

- 4 DEC. 2019

D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

Objet: Ouverture de l'enquête
publique du parc
éolien des Saules à
Saulzou.

Monsieur Couvroyon
Maire de Saulzou

Le Commissaire - Enquêteur

Jean-Louis COUVOYON

(C1)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Du problème de santé ne me permettant pas de me
déplacer courant Octobre à la Mairie de Saulzou pour
participer aux permanences organisées dans le cadre de
l'enquête publique, je souhaite, par l'intermédiaire de
ce courrier, vous témoigner mon soutien au projet éolien
des Saules.

Au printemps 2017, j'avais signé, avec Monsieur Roland Tchertoff,
Responsable de mission (WPS, Boulogne-Billancourt), la
promesse de bail emphytéotique en vue de la réalisation
de ce parc éolien.

J'avais pu alors me forger une opinion sur le sujet, Monsieur
Tchertoff ayant répondu en toute transparence à mes
questions relatives à l'impact de l'ouvrage sur
l'environnement et à ses retombées économiques et locales.
En vous renouvelant ma confiance pour la suite de
ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire
enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

F. Waxin

PLANCKE Bruno (Président)

Association APEEVA

1 Chemin de la Petite Chaussée

59 213 Vendegies sur Ecaillon

à Monsieur COUVOYON

Commissaire Enquêteur

Enquête Publique sur le
projet« Les Saules »

Commune de Saulzoir

VENDEGIES SUR ECAILLON le 04 Octobre 2019,

C3

« *L'obligation de subir, donne le droit de savoir* » J. Rostand

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

En tant que Président de l'Association APEEVA (Association pour la Préservation de l'Environnement de l'Ecaillon de sa Vallée et des Alentours), je représente 84 adhérents à ce jour.

Le développement éolien devient incontrôlé et incontrôlable sur notre secteur. Les Mairies sont harcelés par des démarcheurs, représentant telle ou telle « société » et faisant miroiter pour la commune des retours financier assez trompeur !

Le Nord est leader de l'éolien avec 320 parcs éoliens, soit le plus gros fournisseur « d'énergie verte » en France. N'est-il pas temps que d'autres les aient sous leur fenêtre puisque cela est si idyllique ?

Une présentation de l'éolien et de ses retombées économique pour les communes a été organisé à Lille Grand Palais et ouvert qu'aux Maires ! Les particuliers voulant en savoir plus devaient s'acquitter d'un droit d'entrée de 600 EURO ! Cela est vérifiable puisque paru dans la presse. N'y-a-t-il pas là le souhait de cacher quelque chose au grand public ?

Nous lisons dans le retour d'étude de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) que nombre de choses pose problèmes sur ce projet et nous découvrons aussi qu'il y aurait 128 projets de développement éoliens dans un rayon de 20 kilomètres ! Le secteur étant en plateau agricole espacé par des villages, 20 kilomètres est assez facilement couvert par un simple regard surtout la nuit car notre campagne ressemble plus à un sapin de Noël qu'au paisible lieu que nous connaissions il y a peu. On note aussi que ce scénario d'implantation retenue reste très impactant sur la biodiversité.

L'étude et les photomontages proposés par WPD ne reflètent pas la réalité des lieux car l'œil humain à une perception plus accrue qu'une simple photo et je vous invite pour se faire à vous en rendre compte sur les différents lieux de prises de vue. La population de la Vallée de l'Ecaillon s'inquiète de la prolifération incontrôlée des projets éoliens sur le secteur. Craignant pour leur bien et pour leur santé beaucoup de personnes s'interrogent. De plus, les reportages, les enquêtes du Ministère de la Santé, les dossiers de presse sont unanime, les éoliennes nuisent plus à l'environnement d'autre chose. Il n'y a rien d'écologique ni écologiste dans les éoliennes il n'y a que de l'économique et de la polémique. Les gens ont quitté les villes depuis 15 ans pour réinvestir les campagnes et croient aux circuits courts et à la relance de l'économie du milieu rural. Ils étaient loin de croire que la campagne Française serait défigurée et méconnaissable en si peu de temps ! Les éoliennes sur le secteur « alimentent » les industries polluante et nullement les particuliers qui les subissent.

Le document de recensement des dossiers en instruction et/ou accordé par la société WPD n'est déjà plus à jour. 5 éoliennes (et non 4 comme le montre le document WPD) ont été accordés sur Ruesnes après un recours au Tribunal Administratif. Recours qui à bloquer le projet et permis de découvrir des prises illégales d'intérêts ! Projet porté par RP Global et revendu déjà 3 fois !

Nous sollicitons Monsieur Le Commissaire Enquêteur afin qu'il recueille auprès des autorités en charge du dossier, les données réelle de production du parc éolien de Haussy. Ce parc étant très proche du lieu d'implantation, nous établirons si ce parc à un but écologique et environnemental ou uniquement pécunier. Il s'agit de lutter contre la corruption du monde rurale par le monde financier qui lui n'a peu faire de l'écologie. Il s'agit de protéger nos santés de riverain, ainsi que notre tranquillité. Oui notre tranquillité n'ayant pas honte de le dire. Parce-que c'est cette tranquillité que les citoyens viennent chercher dans nos campagnes, loin des villes toujours plus connectées et individualistes. Il s'agit également de protéger une écologie intégrale qui prend en compte une dimension humaine en se développant avec et pour les habitants d'un territoire.

Mais je pense que toutes ces notions, ces désagréments, (devrais-je plutôt dire) lié à l'éolien, vous les connaissez certainement mieux que moi et vous les avez déjà entendu. Je ne vais donc pas vous en faire un exposé. Mais simplement vous demandez de nous aider face à cette mascarade dont le but m'échappe encore, m'aider à lutter contre cette invasion.

Preuve évidente que le retour sur investissement est peut attrayant et hors mis le fait des ventes et reventes des parcs, nous sommes passé d'éoliennes de 136 mètres à des éoliennes de plus de 180 mètres et on parle même des éoliennes les plus haute de France pour l'extension du parc éolien de Haussy, afin de « capter » le souffle d'Eole cyclique et saisonnier sur le secteur.

On découvre aussi que l'Autorité Environnementale note que 2 autres projets éoliens s'intercalent entre le projet des Saules et le parc de la Chaussée Brunehaut, soit à environ 500 m, ont été déposés et sont en cours d'instruction ! Les promoteurs se marcheraient-ils sur les pieds sur le secteur ? Monsieur Antoine Brebion (gérant de l'entreprise Les Vents du Caudresis, Gérant de la société Les Vents du Caudrésis, Directeur Général de la société Les Vents de l'Artois,) a d'ores et déjà annoncé l'extension du parc de Haussy, voisin du projet de Saulzoir, qui compte actuellement 6 éoliennes qui sont depuis peu bridées car faisant trop de bruit pour la population alentours, contrairement aux dires de l'exploitant. Décision Préfectoral du 5 Septembre 2019.

Il faut savoir aussi que tel qu'est présenté le contrat de « location » des terres en vue de l'implantation et/ou du survol des exploitations agricole, nombres d'agriculteurs se laisse endormir par des marchands de vents. J'ai en ma possession des contrats qui n'ont légalement aucune valeur car ceux-ci ont été signés par des personnes reconnues sénile et décédé depuis sans être passé devant le notaire. A aucun endroit sur les documents on voit l'explication sur l'évolution de la loi « Pollueur – Payeur » d'octobre 2015. « Ainsi, l'agriculteur peut être condamné, au nom du pollueur-payeur, lors de situations dans lesquelles le *responsable* n'est pas le *pollueur réel* »

Monsieur Le Maire de Locquignol, décédé depuis, excédé par les ventes et reventes du parc éolien et par les naissances rapportées par les administrés regrettés amèrement son choix de l'époque et n'hésitait pas à le faire savoir dans la presse et mettant en garde les autres Maires. Monsieur Gernet a déclaré devant un représentant de la Voix du Nord lors de l'ouverture de l'urne, mise à disposition dans le hall de la Mairie et sans surveillance, suite à un referendum sur le choix des administrés de sa commune : « qu'il m'en avait rien à faire du résultat du dépouillement et qu'il était le seul décisionnaire ! ».

Certains passages relevés dans l'étude de WPD sont assez caustique tel que : « Afin d'atténuer l'impact visuel depuis les lieux de vie proches du projet, le pétitionnaire prévoit la plantation d'une haie au niveau de la ferme du Quesnoy ainsi qu'un fond de plantations pour les particuliers bénéficiant d'une vue directe sur le projet. » Mais de qui se moque-t-on, une haie pour atténuer la présence d'éoliennes

de 180 mètres de haut ! Je n'entre pas sur le volet de la décote immobilière qui ne reste plus à prouver ainsi que sur le bruit permanent et la pollution visuel. On fait plus état d'une fougère ou d'une grenouille aux yeux bleus qui seraient implanté là que des habitants qui vivront au quotidien proche de ces machines et qui vont voir le projet d'une vie réduit à néant. Doit-on attendre d'être jumelé avec Fruges et ses 70 éoliennes ! Bien qu'en n'en soit plus loin !

Je pense qu'il n'est pas utile de vous rédiger des pages et des pages afin de vous faire connaître notre opposition à ce projet, cela vous fera gagner du temps et à nous aussi. D'autres projets sur le secteur, à la croisé du Quercitain, du Caudrésis, de l'Avesnois, du Solesmois (lieu bien pensé pour tronquer la communication par voix de presse car chaque secteur à une édition de presse différente !) Ce projet passera comme tous les autres bien que Monsieur Xavier Bertrand y soit fermement opposé.

Nous tenons à faire remarquer que l'adresse mail indiqué sur les affiches jaune fluo implantées sur les ronds-points et autres lieux peut accessible n'est pas bonne !

Personne ne peut adresser sa requête par mail à Monsieur COVOYONS et nous souhaitons que cela soit pris en compte. Il y a un vice de forme sur cette enquête.

En voici la preuve :

MAILER-DAEMON@yahoo.com <MAILER-DAEMON@yahoo.com>

À : plancke_bruno@yahoo.fr

10 oct. à 12:14

Sorry, we were unable to deliver your message to the following address.

<pref.installations-classees@nord.gouv.fr>:

554: 5.7.1 <pref.installations-classees@nord.gouv.fr>: Recipient address rejected: 511 "User Unknown"



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SAULZOIR

AVIS DE

ENQUÊTE PUBLIQUE

La société Energie Saulzoir dont le siège social est situé 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison à SAULZOIR comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Procédure intégrée à la présente demande :

- l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de SAULZOIR du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de SAULZOIR,
- par voie postale : à la préfecture du Nord – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de SAULZOIR : 13, rue Victor-Hugo (59227) – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur COUVOYON Jean-Louis, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAULZOIR, au lieu de consultation du dossier en support papier les jours et horaires suivants :

- Lundi 30 septembre 2019	de 9h à 12h ;
- Vendredi 4 octobre 2019	de 9h à 12h ;
- Mercredi 9 octobre 2019	de 14h à 17h ;
- Samedi 19 octobre 2019	de 9h à 12h ;
- Jeudi 24 octobre 2019	de 14h à 17h ;
- Jeudi 31 octobre 2019	de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Vincent SORDEL, chef de projets pour WPD au 01 84 86 05 29 ou à l'adresse suivante eolien.saules@wpd.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de SAULZOIR pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Bibliographie :

Ce matin 4 octobre 2019 Fabien Bouglé était l'invité d'Europe 1 et de Jean-Jacques Bourdin sur RMC.

Voici les liens vers ces émissions.

BFMTV <https://rmc.bfmtv.com/emission/catastrophe-economique-et-ecologique-risque-pour-la-sante-l-appel-de-fabien-boucle-pour-arreter-les-eoliennes-1780623.html>

Europe1 <https://www.europe1.fr/emissions/linterview-de-5h40/fabien-bougle-regrette-que-leolien-necessite-de-compenser-avec-de-lelectricite-dorigine-fossile-3923344>

RMC <https://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/audio/interview-decouverte-la-face-noire-des-eoliennes-cout-sources-de-pollution-ecologie-0410-483559.html>

Jean Jacques Bourdin parle d'un livre qui fait du bruit !

Contrepoints

<https://www.contrepoints.org/2019/10/03/354847-le-brulot-de-fabien-bougle-sur-les-eoliennes>

Le brûlot de Fabien Bouglé sur les éoliennes

Les éoliennes, technologie obsolète et néfaste, ont détourné énergies et capitaux aux dépens de l'innovation et de la...

Bd Voltaire

<https://www.bvoltaire.fr/fabien-bougle-il-y-a-une-invasion-voulue-par-le-gouvernement-de-ces-monstres-dacier-qui-polluent-notre-environnement/>

<http://premium.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/eoliennes-le-livre-choc-qui-denonce-un-scandale-international-20191002>

Éoliennes: le livre choc qui dénonce un scandale international

Par Luc Lenoir Mis à jour le 02/10/2019 à 08h58 | Publié le 02/10/2019 à 06h00

INTERVIEW EXCLUSIVE - Dans une synthèse particulièrement documentée, le militant Fabien Bouglé démonte un à un les arguments en faveur de l'éolien. Imposture écologique, dangers pour la santé, gaspillage d'argent public, corruption: les faits qu'il rapporte sont préoccupants.

- Crédits photo : Éditions du Rocher

Fabien Bouglé est un militant associatif français. Depuis dix ans, il dénonce le désastre écologique et financier des éoliennes. Entre 2011 et 2016, il est en lien avec le service central de prévention de la corruption du ministère de la Justice français. En 2019, il est auditionné par la commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables de l'Assemblée nationale. Chef d'entreprise dans le secteur financier et culturel, il est également élu municipal (sans étiquette) à Versailles. Son dernier livre, Éoliennes, la face noire de la transition écologique, est publié le 2 octobre aux éditions du Rocher.

LE FIGARO.- Pourquoi un tel livre aujourd'hui, alors que la filière éolienne est déjà bien implantée en France, et que l'éolien maritime s'apprête à décoller?

Fabien BOUGLÉ. - Ce livre est le résultat de dix ans d'enquête sur l'éolien, réalisée localement, nationalement et internationalement. Face aux désinformations et contrevérités diffusées par les promoteurs éoliens, il y avait un besoin urgent de synthétiser l'ensemble des informations et études mondiales sérieuses publiées sur la question. Écrire m'a permis de reconstituer un puzzle qui, une fois terminé, donne un visage inquiétant du système industriel éolien, entre pollution et mafia, et très éloigné de l'image vertueuse de cette source d'électricité. C'est la particularité de mon ouvrage de ne pas aborder la question sous le seul angle franco-français, pour comprendre l'émergence de ce scandale à l'échelle internationale. J'espère amener les pouvoirs publics à reconsidérer une politique qui fonce, à tous les niveaux, droit dans le mur.

Dans votre livre, vous détaillez l'imposture écologique des éoliennes. En quoi consiste le «paradoxe» éolien que vous évoquez?

Fabien Bouglé - Crédits photo : Pierre VASSAL/HAYTHAM-REA/Pierre VASSAL/HAYTHAM-REA

Même si l'image des éoliennes commence à se craqueler, elles restent officiellement un symbole de transition écologique et d'électricité verte. Partout sur les sites internet ou dans les publicités, les communicants utilisent des champs d'éoliennes pour incarner l'avenir. Dans les écoles, les professeurs n'hésitent pas à faire de la propagande auprès de leurs élèves, sans recul et sans mise en perspective. La vérité selon laquelle les éoliennes allaient sauver la planète s'est imposée

comme un dogme, religieusement, pourrait-on dire... Et pourtant la réalité est très différente! D'abord, les matières premières nécessaires aux éoliennes sont de véritables fléaux écologiques: les terres ou métaux rares nécessaires pour leur fabrication (entre 200 kilos et une tonne par éolienne) génèrent des déchets radioactifs et conduisent en Chine à des leucémies. Les fibres de carbone nécessaires pour les pales sont non recyclables et cancérigènes si elles sont incinérées. Les milliers de tonnes de béton des socles sont enfouies pour très longtemps. Bref, pour fabriquer les éoliennes, toutes les matières premières utilisées sont polluantes et non recyclables. Même le directeur de l'Ademe [Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, NDLR] a lancé l'alerte sur ce paradoxe.

«Le paradoxe éolien, c'est que l'augmentation du nombre d'éoliennes s'accompagne d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre!»

Concernant les gains en termes d'émissions de gaz à effet de serre, l'intermittence des éoliennes entraîne l'utilisation d'énergie fossile (pétrole, gaz ou charbon) lorsqu'elles ne fonctionnent pas. Or, ces centrales sont particulièrement polluantes et très émettrices de carbone dans l'atmosphère. En Allemagne, malgré un effort financier considérable pour installer des éoliennes [plus de 500 milliards d'euros, NDLR], la Cour fédérale des comptes vient d'annoncer que la politique de baisse des émissions de gaz à effet de serre se soldait par un échec. Le paradoxe, c'est tout simplement que l'augmentation du nombre d'éoliennes s'accompagne d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre! Nous le constatons aussi en France.

A-t-on suffisamment de recul à propos des dégâts sur la santé? Si la question fait consensus, pourquoi les pouvoirs publics ne réagissent-ils pas?

La question des impacts des éoliennes sur la santé est un véritable tabou et constitue ce que j'appelle le scandale du «vent contaminé». Une omerta, comme on en a déjà connu sur d'autres sujets médicaux, s'est progressivement mise en place. Pourtant, à l'échelle mondiale, de nombreuses études sérieuses ont été publiées sur le syndrome éolien, avec des troubles bien identifiés: maux de tête, tachycardie, vertige, cancers notamment. Au Canada, les médecins ont identifié plusieurs origines des problèmes de santé liées aux éoliennes: électricité sale, bruit, courant tellurique et effet stroboscopique. D'autres études, dont celle de la Nasa, soulignent que ces problèmes de santé proviennent pour une certaine part des infrasons produits par les éoliennes, qui se propagent jusqu'à 20km. Certains pays utilisent d'ailleurs les infrasons comme armes de guerre...

» **LIRE AUSSI - *Le (polluant) recyclage des vieilles éoliennes allemandes***

Malgré une documentation récurrente, les autorités médicales françaises font l'autruche, estimant que ce syndrome n'est que le résultat d'un trouble psychosomatique qu'elles appellent «l'effet nocébo»: ils seraient dus aux informations négatives véhiculées sur le sujet! En Loire Atlantique, *300 vaches sont mortes depuis l'installation d'une centrale éolienne*. Il sera bien difficile d'imputer ces décès à des informations anti-éoliennes circulant sur les réseaux sociaux...

Sait-on combien cette énergie coûte réellement aux Français?

Pour les six parcs éoliens en mer prévus sur le littoral français, les subventions aux promoteurs sont de 30 milliards d'euros. Si on ajoute les subventions de l'éolien sur terre, de l'ordre de 50 milliards d'euros, ainsi que les sommes que la France doit à EDF au titre des rachats d'électricité subventionnée, l'éolien représente une dépense située entre 80 et 100 milliards d'euros minimum, pour quelques pourcents de la production. Financée par l'*augmentation de la facture d'électricité* et par la taxe carbone sur les carburants, cette dépense est d'ailleurs intimement liée à la crise des «gilets jaunes».

«Ce gaspillage d'argent public empêche enfin l'État de réaliser les investissements novateurs réellement écologiques qui s'imposent»

Pour mettre cela en perspective, il faut aussi rappeler que la production électrique française est excédentaire. Nous subventionnons donc de l'électricité qui est ensuite revendue en Allemagne, au prix du marché. C'est donc de l'argent des Français dépensé à fonds perdu et qui sert à fournir des pays limitrophes... Ce gaspillage d'argent public empêche enfin l'État de réaliser les investissements novateurs réellement écologiques qui s'imposent.

» **VOIR AUSSI - Éoliennes: stop ou encore?**

Votre livre donne d'ailleurs l'impression que l'appareil d'État est entièrement verrouillé par les lobbys. Les élus sont-ils encore assez puissants pour amender notre stratégie énergétique?

Pour avoir côtoyé, rencontré nombre d'élus et de hauts fonctionnaires, j'ai conscience que l'urgence du quotidien oblige ces derniers à survoler certaines questions. En outre, la propagande répétée à l'envi par les lobbyistes du vent conduit certains à perdre toute lucidité sur le sujet. Aussi, j'appelle les élus vraiment intéressés par la question à se saisir du sujet au plus vite et à ne pas se laisser dicter leur conduite par des structures d'influence financées par les promoteurs, voire par le ministère de l'écologie lui-même. Savent-ils qu'un lobby franco-allemand de l'industrie éolienne est

abrité au sein du ministère? Connaissent-ils la réalité du financement des ONG «environnementales» par les promoteurs éoliens?

» **LIRE AUSSI** - *Les technologies «vertes» sont-elles si vertueuses ?*

Nos dirigeants doivent tous prendre conscience du danger de continuer dans la voie de l'éolien. Je le dis sans sous-entendu politique, car la question transcende les courants politiques traditionnels. Il y a un an j'avais dénoncé dans les colonnes du *Figaro* le tarif de rachat d'électricité des éoliennes en mer, et peu après le gouvernement avait rouvert ce dossier et renégocié les prix. Qu'il fasse de même sur le sujet complet des éoliennes en mer et sur terre. Il y a urgence!

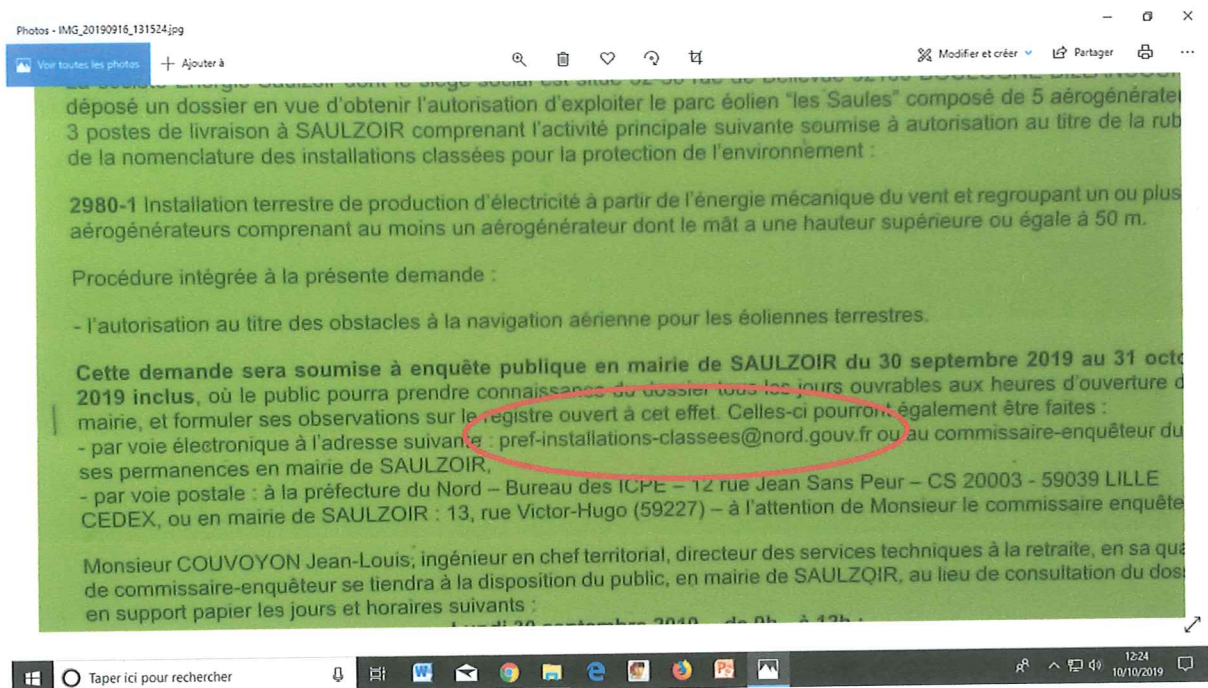
Mais les Français comprennent-ils l'ampleur du problème? La politique nationale d'installation d'éoliennes terrestres et maritimes peut-elle vraiment être stoppée?

Il existe une véritable cassure sociologique entre le monde de la ruralité et de la mer et les centre urbains. Les pêcheurs artisanaux du littoral qui voient leur vie bousculée par ces éoliennes sont très inquiets de l'avenir de leur profession. Dans les campagnes, le gigantisme des centrales éoliennes commence même à détruire le corps social, entre ceux qui touchent de l'argent (propriétaires et élus) et ceux qui subissent les nuisances. Mon livre aborde d'ailleurs la question de la corruption et de la mafia dans ce secteur d'activité et qui est au cœur du mécanisme institutionnalisé d'installation des éoliennes.

» **LIRE AUSSI** - *En Allemagne, remplacer le charbon et le nucléaire coûtera cher :*
<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/en-allemande-replacer-le-charbon-et-le-nucleaire-couter-cher-20190920>

PLANCKE Bruno, Président de l'association APEEVA

Voici l'erreur d'adresse mail relevé sur les affiches :





Verchain-Maugré, le 16 octobre 2019

Marc GILLERON
Maire de la Commune de Verchain-Maugré

A

Monsieur le Commissaire Enquêteur
du projet éolien « Les Saules »

Maire de Saulzoir
13 rue Victor Hugo

59227 VERCHAIN-MAUGRE

eu

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Maire de la Commune de Verchain-Maugré limitrophe de la commune de Saulzoir, je viens vous informer de la position de ma commune par rapport à l'implantation du projet éolien « Les Saules » à Saulzoir.

Les cinq éoliennes seront implantées sur le versant de la vallée de l'Ecaillon, donc beaucoup plus visibles par les habitants de Verchain-Maugré que par ceux de Saulzoir.

Les nuisances sonores seront répercutées sur Verchain par vent d'Ouest (le plus fréquent).

L'implantation d'éoliennes sur les arrondissements de Cambrai et Valenciennes forment un « mur » très long qui est préjudiciable aux migrations d'oiseaux sauvages. Actuellement, la seule trouée dans ce « mur » d'éoliennes est la partie qui sera couverte par cette nouvelle implantation.

Il y aura donc « un barrage » pour les migrations d'oiseaux.

La Commune de Verchain-Maugré avait été démarchée plusieurs fois par le passé et le conseil municipal a voté le 24 avril 2013 une motion **contre l'implantation d'éoliennes**. Le conseil municipal en place depuis 2014 a confirmé cette position. Le projet actuel reprend pratiquement à quelques mètres près celui que ma commune a refusé.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, voilà la position de la Commune de Verchain-Maugré.

Acceptez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.

Le Maire,
Marc GILLERON.

P.J. : Délibération du Conseil Municipal

Mairie
Place du 08 mai 45
59227 VERCHAIN-MAUGRÉ
☎ : 03/27/27/03/16
Fax : 09/71/70/49/42
mairieverchainmaugre@orange.fr



COMMUNE DE VERCHAIN-MAUGRE

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes-Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 24 AVRIL 2013

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 17 avril 2013
Date d'affichage : 17 avril 2013

L'an deux mil treize, le mercredi vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, en mairie, sous la présidence de M. Marc GILLERON, Maire.

Présents : MM. Marc GILLERON, Christian BISIAUX, Jean-Paul PAYEN, Michel DUPONT, Jérémy DELSART, Sylvain DUGIMONT, Laurent GILLERON, Michel POTTIEZ, Jean-Claude GABELLE, Pascal RENAUT, Mmes Béatrice GRZESKOWIAK, Marie-Monique MERCIER, Catherine DE MEYER, Mlle Valérie CARON.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Pierre STIEVENARD à M. Pascal RENAUT.

Secrétaire de séance : M. Laurent GILLERON.

DELIBERATION N°2013/04/02 – MOTION SUR LE PROJET EOLIEN

Compte tenu d'un projet prévoyant l'implantation de quatre éoliennes sur le territoire de Verchain-Maugré à la limite des communes de Saulzoir et Haspres et constatant les problèmes générés par ces constructions : esthétique désastreuse, bruit émis en fonctionnement, gadget écologique (faible puissance mise en jeu), dégradation des chemins communaux pour travaux (volume de terre à enlever, volume de ferraille à amener, volume de béton à livrer) et la prise en charge du démantèlement si l'énergie éolienne n'est plus intéressante et que l'entreprise a disparu,

Considérant que le promoteur, les propriétaires et les locataires de terrains ainsi que la communauté d'agglomération y trouvent de l'intérêt alors que les abonnés, les habitants et la commune n'ont que des inconvénients (le seul avantage pour la commune est la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais la surface est très faible), le Conseil Municipal de Verchain-Maugré, lors de sa réunion du mercredi 24 avril 2013, demande au Maire, **à l'unanimité de ses membres**, de s'opposer à ce projet et de dénoncer tout acte administratif l'approuvant.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc GILLERON



CS

Mairie de Saulzoir
Monsieur le commissaire enquêteur
13 rue Victor Hugo
59227 SAULZOIR

Proville, le 10 octobre 2019

Projet du Parc éolien « Les Saules » - Enquête Publique

Monsieur le commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'Enquête publique en cours concernant le projet éolien « Les Saules » à Saulzoir, nous souhaitons vous signifier notre intérêt pour ce projet porté par la société WPD. C'est un opérateur pour lequel nous travaillons régulièrement et avec lequel les projets sont toujours concertés et organisés avec sérieux, dans le respect des différents acteurs locaux.

Notre société EITF réseaux et en particulier son département OMEXOM ENR basé à Proville, à moins de 30Km du projet, réalise aujourd'hui plus de 2 millions d'euros d'activité par an dans ce secteur. Ses collaborateurs sont, en grande majorité, des locaux du Cambrésis et du Solesmois. Cette activité est en partie responsable de la pérennité de leurs emplois. Au-delà de pérenniser, nous aimerions procéder au développement de notre masse salariale sur ce secteur dans les années à venir. La concrétisation de tels projets est donc une aubaine pour nos métiers.

Nous vous prions d'agréer, M. Le Commissaire Enquêteur, nos plus sincères salutations,

Fabien CONSILLE,
Responsable d'affaires





Région
Hauts-de-France

Le Président

Monsieur Jean-Louis COUVOYON
Commissaire enquêteur
Mairie de Saulzoir
13 rue Victor Hugo
59227 SAULZOIR

C2

Lille, le 17 OCT. 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne. Le 28 juin 2018, en séance plénière, le Conseil Régional a adopté une délibération concernant le mix énergétique. J'ai réitéré, lors de l'adoption de cette délibération, notre volonté à encourager le développement d'autres EnR comme les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et de la méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre mais d'en soutenir de nouvelles qui viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région.

Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation de tout projet d'implantation sur le territoire de la commune de Saulzoir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bin à vous,

Le Commissaire Enquêteur
Jean-Louis COUVOYON

Xavier BERTRAND

Copie adressée à : Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Conseillère régionale
Madame Isabelle PIERARD, Conseillère régionale
Monsieur Adrien DI PARDO, Conseiller régional

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

26

Mr Anceaux Hubert

Roisel le 29 octobre 2019

22 Rue de la République

80240 Roisel

06 46 05 81 40

Objet : Parc éolien des Saules

A l'intention de Mr Couvoyon

Monsieur ,

Etant propriétaire non exploitant de terres situées sur la commune de Saulzoir , et ne pouvant me rendre à la permanence du 31 octobre , je vous informe par la présente , que ie suis favorable à la réalisation du parc éolien des Saules .

Veuillez agréer , Monsieur , l'expression de mes sincères salutations .



Mr Anceaux Hubert
22 Rue de la République
80240 Roisel
06 46 05 81 40

Roisel le 29 octobre 2019



Solesmes, le jeudi 24 octobre 2019

Délib. n°4
CA

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de SAULZOIR
13, rue Victor-Hugo
59227 SAULZOIR

Service : Environnement

Affaire suivie : Camille EGAL ☎ 03.66.32 05 65 ✉ c.egal@ccpays-solesmois.fr

Nos Réf : cc.2019.10.200.Avis projet éolien WPD

OBJET : Avis dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter les parc éolien dit « les Saules » à Saulzoir

Monsieur,

La Communauté de Communes du Pays Solesmois s'inscrit dans une ambition de transition énergétique et a décidé de s'engager dans un plan communautaire en faveur du développement des énergies renouvelables de manière raisonnée (plan ENR), pour et par le territoire. Elle s'est ainsi doté, en février 2018, de la compétence facultative d'« Aménagement et Exploitation des Installations des Énergies Renouvelables Éoliennes » pour mener à bien sa politique et initier son plan ENR à l'échelle de son territoire en toute légitimité.

Considérant la suppression en mars 2013 du dispositif ZDE (zone de développement éolien), qui permettait aux intercommunalités de maîtriser les conditions de développement de l'éolien sur leur territoire, et face à la multiplication de nombreuses initiatives privées, la CCPS a souhaité maîtriser le processus et valoriser au mieux les ressources sur son territoire et pour ses habitants.

La stratégie communautaire définie repose sur un encadrement des implantations futures d'éoliennes avec un maximum de quinze éoliennes supplémentaires. Considérant la possibilité offerte aux collectivités territoriales et leur groupement de participer au capital de sociétés de développement, la CCPS, accompagnée par un Assistant à Maîtrise d'ouvrage financé par le Pays du Cambrésis a pris l'initiative d'un appel à projet afin de sélectionner les développeurs acceptant de s'inscrire dans une démarche de co-développement raisonné, acceptant l'introduction du bloc communal au capital des futures sociétés dans la limite de 49,9% des parts.

Ces projets menés en concertation entre la CCPS, les développeurs locaux et le territoire porteront le parc éolien total sur les communes de la CCPS à quarante aérogénérateurs au maximum, parc qui comprend d'ores et déjà :

- Celles déjà construites et en service (six à Haussy, trois à Saint Python et trois à Viesly),
- Celles autorisées (huit à Solesmes),
- Celles en cours d'instruction et dont le projet a été élaboré en partenariat avec la commune (cinq à Saulzoir), qui fait l'objet du présent avis.

De fait, ce dernier projet, développé par la société WPD, avait été initié en amont de la réflexion de la CCPS sur son plan ENR, a également fait l'objet d'un accompagnement à maîtrise d'ouvrage porté par le Pays du Cambrésis. Ainsi, un protocole d'accord cadrant les conditions juridiques, financières et techniques de prise de part de la commune à la société de projet a été négocié et est en cours de finalisation. Les modalités de mise en œuvre de ce projet d'éolien concerté diffèrent de celles prévues dans le cadre de l'appel à projet de la CCPS car antérieures.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté de Communes du Pays Solesmois

ZAE du Pigeon Blanc – Voyette de Vertain – CS 60063 – 59730 SOLESMES

☎ 03.27.70.74.30 ☎ 03.27.70.74.31 ✉ contact@ccpays-solesmois.fr

La société Energie Saulzoir (WPD) a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien « les Saules » soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier est en enquête publique jusqu'au 31 octobre 2019 inclus. La demande d'autorisation environnementale porte sur une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant trois postes de livraison et cinq éoliennes.

Vu le code de l'énergie, dont son article L314-28,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L2253-1,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-035 du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, et approuvant la prise de compétence facultative « Aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes »,

Vue la délibération 2018.101 portant approbation du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables (ENR) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Considérant le modèle économique choisi par la commune de Saulzoir prévoyant la possibilité de co-développement avec le bloc communal, projet défini en concertation avec les habitants et élus du territoire

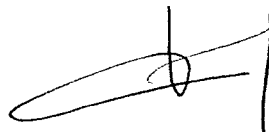
Considérant la volonté du bloc communal de construire un projet solidaire autour des énergies renouvelables, et particulièrement en matière d'énergie éolienne

Considérant l'antériorité du projet des Saules par rapport à la définition du plan ENR de la CCPS

Le bureau de la CCPS s'étant réuni le 16 octobre 2019, je lui ai fait part de l'avis que nous formulons dans le présent courrier et qui nous pousse, compte tenu des éléments listés ci-dessus, à émettre un avis favorable au projet éolien des Saules. Notre prochain conseil communautaire ne se réunissant que le 6 novembre 2019, soit après la clôture de l'enquête publique, il ne sera pas en mesure de délibérer sur ce projet, et c'est donc par le présent courrier que la CCPS émettra son avis définitif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Vice-Président de la CCPS
en charge de l'Environnement et du cadre de vie



Didier ESCARTIN

Cécile Gautier
29 rue de Monchaux
59227 VERCHAIN-MAUGRE
Tel: 06 86 95 06 75

Verchain-Maugré, le 30 octobre 2019

(28)

A l'attention de Mr l'enquêteur public

Objet : Champ éolien des saules à Saulzoir

Monsieur,

Concernant le champ éolien des Saules à Saulzoir, je me permets de vous alerter sur les éléments suivants :

- Les villages autour de Solesmes sont envahis par les éoliennes, aucun n'y échappe : sur le territoire de St Python et Solesmes, 24 éoliennes, St Hilaire-En-Cambrésis 8, Villers-en-Cauchies 11, Haussy 6, Ruesnes 5, tout ceci sur un territoire très restreint et au milieu des villages .

De plus, 6 parcs pour un total de 54 éoliennes autorisées devraient sortir de terre et 9 parcs pour un total de 53 éoliennes sont en cours d' instruction !
Soit un total de 126 éoliennes dans un rayon de 20 km autour du projet!

- Les habitants de Verchain-Maugré ont déjà payé leur tribut : ils ont en effet déjà sous leurs yeux les 6 éoliennes de Haussy et on veut leur rajouter les 5 éoliennes de Saulzoir qui sont quasiment dans la prolongation de celles de Haussy, soit une ligne de 11 éoliennes, sachant que celles de Saulzoir seront encore beaucoup plus près de Verchain-Maugré.

- Les villages alentour tels que Saulzoir lancent sur leur territoire des projets d' éoliennes parce qu'on leur a fait miroiter des avantages financiers importants mais ce sont les habitants des villages voisins comme Verchain-Maugré qui en paient les conséquences visuelles.

Où est donc passé l'intérêt général ?

- Cet alignement de 11 éoliennes (les 6 déjà présentes à Haussy auxquelles s'ajouteraient les 5 en projet sur Saulzoir) constituerait une ligne de près de 8 km ! Un véritable rempart : comment les oiseaux, migrateurs ou pas peuvent-ils

vivre ou passer à cet endroit ? J' ai appelé la LPO pour me renseigner : la représentante de cette organisation m' a répondu qu' elle ne comprenait pas pourquoi on en était au stade de l' enquête publique pour ce projet compte-tenu du fait que le rapport de la MRAe rendu en août 2019 stipule que certaines règles environnementales n' ont pas été respectées (éviter des chiroptères, éloignement minimal de 200m des zones de chasse, bois ou haies pour les éoliennes E3 et E4, etc...). Je joins ce rapport à ma lettre.

- Enfin, dans le dossier sur internet qui permet de s' informer sur ces éoliennes (« Projet éolien des saules, Résumé non technique »), l'échelle du plan qui permet de visualiser l' implantation réelle des éoliennes par rapport à notre village est fautive. (voir explication ci-jointe) . Cela induit donc les habitants de Verchain-Maugré en erreur : le plan avec cette échelle erronée indique que les éoliennes sont à pratiquement 3 kilomètres du village alors qu'en réalité elles sont à 1,8 km.

Ne parlons pas des simulations qui montrent une vue virtuelle des éoliennes depuis le point le plus éloigné de Verchain-Maugré d'où l' on puisse les apercevoir et qui représentent ces éoliennes si petites qu' on pourrait croire qu' on les verrait moins que celles de Haussy alors qu' elles sont beaucoup plus près que ces dernières.

Pour toutes ces raisons, je suis farouchement opposée à l' installation de ces éoliennes.

Je vous remercie à l' avance de votre attention et vous prie de croire en l' expression de mes salutations distinguées.

Cécile Gautier



Sur le document intitulé Etude d'impact – Version complétée – Avril 2019, la première carte présentée, intitulée *Carte 1- Principaux éléments du projet éolien*, induit indubitablement le lecteur en erreur.

En effet, l'échelle indiquée en bas du plan est erronée et les distances qui sont relevées sur la carte se trouvent majorées, éloignant ainsi les éoliennes du point d'origine de la mesure.

Prenons un exemple la distance relevée sur la carte 1 entre les angles des cimetières de Saulzoir et Verchain est de :**4.125 mètres**. La même distance relevée sur géoportail est de : **2.720 mètres**.

Le coefficient de majoration est donc de 1.562

C'est ainsi que les habitants de Verchain peuvent imaginer que l'éolienne la plus proche du centre du village serait à plus de 3 kilomètres alors qu'en réalité elle sera implantée à moins de 2 kilomètres.

Il y a tromperie sur ce document.

Etude écologique: étude d'incidence Natura 2000 et étude	
ENVOL	Envol Environnement 408 Rue Albert Bally 59290 Wasquehal
Etude acoustique	
acapella	Acapella - Groupe VENATHEC 112 rue des coquelicots 59000 LILLE
Etude de dangers - Photomontage	
wpd	wpd 32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt

M. BOULEUX Thomas
4 chemin derrière la tour
59227 SAULZOIR

cg

Monsieur Jean Louis COUVOYON
Commissaire enquêteur
Mairie de Saulzoir
13 rue Victor Hugo
59227 SAULZOIR

Monsieur le Commissaire enquêteur,

A ce jour aucune étude ne présente le caractère non dangereux de l'implantation des éoliennes à proximité des habitations. Même si l'OMS se veut rassurante à ce sujet, le manque de recul m'inquiète sur les éventuels impacts que l'éolien pourrait avoir sur notre santé.

L'impact environnemental sur l'équilibre de la faune et de la flore aux abords des implantations et tout le long des chemins d'accès est désastreux. Combien d'années faudra t-il pour retrouver un équilibre naturel ?

La faible durée de fonctionnement (20 années seulement) entrainera des dommages réguliers et irréversibles suite aux démantèlements partiels. Les centaines de mètres cubes de bétons qui resteront à jamais enfouis sous nos terres sont ils le résultat dommageable au profit d'une énergie verte ou celui au profit d'un commerce juteux dont certains tirent bénéfices.

Je suis extrêmement attristé de voir nos campagnes se transformer en véritables forêts métalliques aux impacts visuels et sonores là encore désastreux.

On ne cesse d'accumuler les projets éoliens qui arrivent à saturation et on en oublie les autres énergies alternatives qui pourraient varier les moyens de productions d'énergies renouvelables et limiter ces implantations non maîtrisées.

Vous m'avez confié que peu de concitoyens venaient déposer une requête, et pour cause...

Récemment dans le Cambrésis, sur 13 éoliennes 6 ont reçu un avis défavorable par le commissaire enquêteur, le sous préfet, la DDTM et le préfet. Aujourd'hui le tribunal administratif, sans même se déplacer et sans même tenir compte des avis et études de terrain a donné l'autorisation pour ces implantations et le projet s'apprête à voir le jour..

Les habitants sont résignés et j'avoue que j'ai longuement hésité à vous déposer mon avis et à vous faire part de mon opposition à ce projet.

Je terminerai par une citation d'Antoine de saint Exupery : « nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». Que comptons nous leurs laisser ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 octobre 2019

N° 41

<u>Nbre de Conseillers :</u>	
En exercice :	19
Présents :	11
Votants :	15

Délibération n° 41-2019 :

L'An deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saulzoir s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 11 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Gilbert GERNET, Maire.

Présents : M. Gilbert Gernet, Mme Marie-Pierre Wozniak, Mme Cathy Carpentier, M. Laurent Thiebaut, Mme Nadine Xhaufclair, Mme Liliane Prouveur, Mme Michèle Roquet, M. Bertrand Mer, Mme Marie-Thérèse Lamotte, Mme Marie-Madeleine Bertee . M. Jean Wasilewski (arrivé à 20h20)

Absents excusés : M. Gil Xhaufclair (procuration à Mme Nadine Xhaufclair) M. Frédéric Pontois (procuration à M. Gilbert Gernet) Mme Séverine Lauber (procuration à Mme Cathy Carpentier) M. Jean-Marie Leriche (procuration à Mme Wozniak) Mme Nathalie Nef (procuration à Mr Elie Monier absent) M. Jean-Philippe Delahaye

Absents non excusés : M. Elie Monier, M. Alexandre Evrard

Secrétaire de séance : Marie Pierre WOZNIAK

Exposé de Monsieur le Maire :

Mr le maire rappelle qu'une enquête publique est en cours pour le projet éolien « les saules » sur le territoire de Saulzoir et qu'il serait souhaitable d'apposer l'avis du conseil municipal sur le registre.

Voici une proposition d'avis proposée par Mr le Maire : *Le conseil municipal de Saulzoir donne un avis favorable, à la construction du parc éolien de Saulzoir « les Saules » à l'enquête publique ouverte jusqu'au 31 octobre 2019. Cet avis positif fait suite à la collaboration étroite depuis 2014 entre la commune et la société WPD qui a toujours essayé de respecter les desideratas de la celle-ci à savoir l'implantation d'éoliennes sur des terrains communaux (CCAS ou commune) permettant de recevoir des locations pour la commune donc l'ensemble des citoyens de Saulzoir auquel s'ajoutera bien sur les taxes diverses.*
De plus la population avait favorablement répondu à un référendum réalisé avant de choisir la société de développement et la décision de développer un tel projet sur la

commune. Cela va permettre de réaliser plusieurs projets sur la commune pour le bien des salicétains.

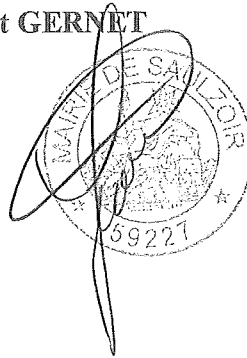
Cette implantation a d'ailleurs été également actée dans la délibération prise par notre comité de communes du solesmois pour essayer de réguler l'implantation de machines sur le territoire. Le parc « les saules » prolongera le site actuellement sur le village voisin d'Haussy.

DECISION: *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le projet d'avis à l'enquête publique.*

Fait et délibéré à SAULZOIR le 17 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE
Gilbert GERNET



Délibération n° 201912

Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI

Canton de CAUDRY

COMMUNE DE CAPELLE SUR ECAILLON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 7

Date de la convocation : 15 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CAPELLE SUR ECAILLON s'est réuni au lieu habituel de ses séances, (salle de la Mairie) après convocation légale sous la présidence de Monsieur Teddy DRILA.

Étaient présents : Teddy DRILA - Christophe BISIAUX - Sylvain BAILLIEUX –
Franck BRUYANT - Anne - Françoise LESNE - Florence HELBECQUE - Philippe NOWAK.

Absents et excusés : Pierre BISIAUX - Grégory NOYELLE - Damien CRUNELLE –
Anthony BASUYAUX.

Secrétaire de séance : Christophe BISIAUX.

OBJET :

Avis sur projets éoliens

Le conseil municipal de CAPELLE SUR ECAILLON réitère son avis défavorable pour l'installation de 5 aérogénérateurs « chemin de saint Druon » sur le territoire de RUESNES.

Il émet également un avis défavorable :

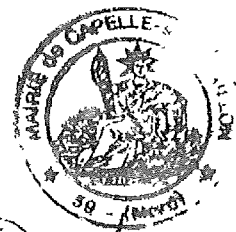
- pour le projet éolien Les Saules à SAULZOIR à savoir 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison,
- pour les projets éoliens à l'initiative de la CCPS sur les communes d'ESCARMAIN – ROMERIES – SAINT MARTIN SUR ECAILLON et VERTAIN,

6 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Teddy DRILA



Délibération n° 201922

Département du Nord
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VERTAIN
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2019**

Nombre de Conseillers en exercice : 10
Nombre de Conseillers présents : 7
Nombre de Conseillers votants : 8
Date de la convocation : 27 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois octobre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, (salle des cérémonies), sous la présidence de Monsieur Jean- Marc LEMEITER - Maire.

Présents : Jean-Marc LEMEITER, Dominique PERRROT, Marie-Joëlle BATAILLE, Christine BASUYAU, Jean-Christophe LAINE, France LECOCQ, Arnaud BULTIE.

Procuration : Monsieur Jacky CALZADA a donné procuration à Madame Christine BASUYAU.

Absents et excusés : Fabien CAULIER, Luc DELCOURT

Mme Michelle COLIN BULTIE décédée le 1^{er} avril 2017.

Madame France LECOCQ a été nommée secrétaire.

Objet :

Avis sur projet éoliens

Le conseil municipal émet un avis favorable pour le projet éolien Les Saules à SAULZOIR à savoir 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison.

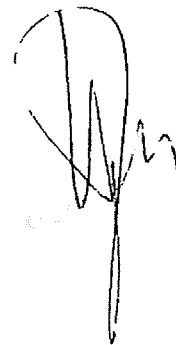
En ce qui concerne notre commune, la CCPS travaille sur un projet éolien sur les communes d'ESCARMAIN - ROMERIES - SAINT MARTIN - VERTAIN, le conseil municipal autorise la consultation des propriétaires (6 voix pour - 1 abstention - 1 voix contre).

Cette délibération annule et remplace la précédente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Marc LEMEITER



Jean-Louis

De: van-broeck Frederique PREF59 <frederique.van-broeck@nord.gouv.fr>
Envoyé: lundi 7 octobre 2019 10:52
À: Jean-Louis
Objet: Fwd: Fwd: [INTERNET] Éoliennes sur la commune de saulzoir
Pièces jointes: frederique_van-broeck.vcf

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous notre première observation sur le parc éolien les Saules à SAULZOIR.

Je reste à votre entière disposition à ce sujet.

Cordialement,

Frédérique VAN BROECK

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet :Fwd: [INTERNET] Éoliennes sur la commune de saulzoir

Date :Mon, 07 Oct 2019 10:50:05 +0200

De :PREF59 PREF-INSTALLATIONS-CLASSEES <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Pour :van-broeck Frederique PREF59 <frederique.van-broeck@nord.gouv.fr>

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Éoliennes sur la commune de saulzoir

Date :Mon, 7 Oct 2019 08:08:55 +0000

De :Geoffroy de Meyer <geoffroy-demeyer@hotmail.fr>

Pour :pref-installations-classees@nord.gouv.fr <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

E mail
A
Bonjour,

Je viens d'apprendre qu'il y avait encore un projet d'installation d'éoliennes sur la commune de saulzoir. Ayant déjà en visu les premières éoliennes de saulzoir depuis chez nous, nous sommes totalement opposé à ce nouveau projet, qui sera une nouvelle fois devant nos fenêtres.

Cordialement

Geoffroy de Meyer

8 rue de l'abbé Edmond Rubben

59227 Verchain Maugré

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Fwd: [INTERNET] Projet d'implantation d'éolienne sur Saulzoir NORD de la france

De : PREF59 PREF-INSTALLATIONS-CLASSEES <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Date : 21/10/2019 07:42

Pour : van-broeck Frederique PREF59 <frederique.van-broeck@nord.gouv.fr>, MASSA margot PREF59 <margot.massa@nord.gouv.fr>

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet d'implantation d'éolienne sur Saulzoir NORD de la france

Date : Sat, 19 Oct 2019 06:43:11 +0000

De : damien taisne <dtaisne@hotmail.com>

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Bonjour,

étant habitant de la commune voisine de l'implantation de ce parc éolien, c'est à dire à Verchain-Maugré, nous avons décidé en son temps de refuser une implantation sur notre commune.

Ce projet d'implantation sur la commune de Saulzoir, s'il venait à se concrétiser, impacterait directement notre commune ce qui est navrant car à la fois nous allons subir les nuisances sans contrepartie alors que nous avons refusé cette implantation sur notre belle commune.
Du fait des nuisances que génèrent les éoliennes industrielles :

- Sur la santé : bruit audible jusqu'à 1,5 km (sans compter les effets d'écho)
- infra-sons jusqu'à plus de 5 kms
- flashes lumineux de jour comme de nuit
- Sur la valeur des maisons et des terrains

nous avons dit NON

Ces quelques remarques nous amènent à vous demander de bien vouloir réexaminer l'opportunité d'un tel projet qui outre, les nuisances sur l'environnement, n'apporte aucun emploi ni garantie du maintien de la population dans la commune de saulzoir et les communes voisines

Cdlt

Damien Taisne
5 Rue des Six Muids
59227 Verchain-Maugré
Tel : 06-08-25-60-67

MAIL n° 2

Jean-Louis

De: van-broeck Frederique PREF59 <frederique.van-broeck@nord.gouv.fr>
Envoyé: mardi 22 octobre 2019 15:35
À: Jean-Louis
Objet: Fwd: Fwd: [INTERNET] Enquête publique
Pièces jointes: frederique_van-broeck.vcf

Bonjour Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous une observation concernant le PE les Saules (nous avons vérifié ce point auprès de l'émetteur).

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement,

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet :Fwd: [INTERNET] Enquête publique

Date :Tue, 22 Oct 2019 08:16:34 +0200

De :PREF59 PREF-INSTALLATIONS-CLASSEES <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Pour :van-broeck Frederique PREF59 <frederique.van-broeck@nord.gouv.fr>

mis sur internet ;-)

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Mail n° 3

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique

Date :Mon, 21 Oct 2019 19:05:36 +0200 (CEST)

De :Lefebvre Regis <regis.lefebvre5@orange.fr>

Répondre à :Lefebvre Regis <regis.lefebvre5@orange.fr>

Pour :pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Non à l'installation d'éoliennes entre Saulzoir et Verchain.

Mr Lefebvre Régis

Sujet : Fwd: [INTERNET] enquête publique éoliennes saulzoir

De : PREF59 PREF-INSTALLATIONS-CLASSEES <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Date : 28/10/2019 08:02

Pour : van-broeck Frederique PREF59 <frederique.van-broeck@nord.gouv.fr>

HALL u: Bt

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique éoliennes saulzoir

Date : Fri, 25 Oct 2019 20:42:03 +0200 (CEST)

De : Christian BISIAUX <christian.bisiaux@orange.fr>

Répondre à : Christian BISIAUX <christian.bisiaux@orange.fr>

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet d'installation d'un parc éolien, il détruit l'habitat d'espèces protégés, il produit des infrasons, il détruit nos paysages, il provoque des troubles du sommeil chez les riverains, les nuisances sont minimisées par les industriels

quelques ex:

En mars 2006, l'Académie nationale de médecine a considéré, dans un rapport concernant le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'être humain, que l'impact sonore des parcs éoliens était comparable à celui des aéroports, des infrastructures de transports ou des usines. Ce rapport recommandait une classification des parcs éoliens en « zone industrielle » et une distance minimale d'implantation de 1 500 mètres des habitations.

Dans d'autres pays d'Europe, ces nuisances sonores sont, par contre, prises plus au sérieux. C'est notamment le cas au Danemark, pionnier de l'éolien. Depuis 2014, le pays a suspendu la majorité des nouvelles implantations d'éoliennes sur son sol, en attente des résultats d'une étude sanitaire à grande échelle. En mai 2016, l'assemblée des médecins allemands, réunie en congrès, a également recommandé l'arrêt du développement éolien en Allemagne, attestant les risques liés aux infrasons, et soulignant la carence des études et des critères de dangerosité retenus par les promoteurs et les constructeurs. La très sérieuse revue médicale *British Medical Journal* a publié, pour sa part, en 2012 un article *Editorial: Wind turbine noise*, qui concluait à la preuve d'un lien étroit entre le bruit des éoliennes, une dégradation de la santé et une mauvaise qualité de sommeil.

Ex :

Le 14 octobre dernier, l'autorité sanitaire du Comté de Brown (County Board of Health), classait, à l'unanimité, les éoliennes en tant que « **Danger pour la santé humaine** ». (*Human health Hazard*)

Christian bisiaux

La société Energie Saulzoir (WPD) a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien « les Saules » soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier est en enquête publique jusqu'au 31 octobre 2019 inclus. La demande d'autorisation environnementale porte sur une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant trois postes de livraison et cinq éoliennes.

Vu le code de l'énergie, dont son article L314-28,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L2253-1,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-035 du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, et approuvant la prise de compétence facultative « Aménagement et exploitation des installations des énergies renouvelables éoliennes »,

Vue la délibération 2018.101 portant approbation du plan communautaire en faveur des énergies renouvelables (ENR) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Considérant le modèle économique choisi par la commune de Saulzoir prévoyant la possibilité de co-développement avec le bloc communal, projet défini en concertation avec les habitants et élus du territoire

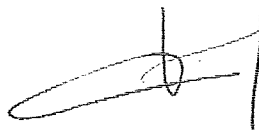
Considérant la volonté du bloc communal de construire un projet solidaire autour des énergies renouvelables, et particulièrement en matière d'énergie éolienne

Considérant l'antériorité du projet des Saules par rapport à la définition du plan ENR de la CCPS

Le bureau de la CCPS s'étant réuni le 16 octobre 2019, je lui ai fait part de l'avis que nous formulons dans le présent courrier et qui nous pousse, compte tenu des éléments listés ci-dessus, à émettre un avis favorable au projet éolien des Saules. Notre prochain conseil communautaire ne se réunissant que le 6 novembre 2019, soit après la clôture de l'enquête publique, il ne sera pas en mesure de délibérer sur ce projet, et c'est donc par le présent courrier que la CCPS émettra son avis définitif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Vice-Président de la CCPS
en charge de l'Environnement et du cadre de vie



Didier ESCARTIN